

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 210512**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO CA11 210512 INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT DE TROIS ÉTAGES, COMPRENANT SIX UNITÉS DE CONDOMINIUM, AU 437, RUE GALT. »

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages, comprenant six unités de condominium, au 437, rue Galt;
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-46 du Règlement de zonage 1700, afin que la largeur du bâtiment soit inférieure au minimum autorisé;
3. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-46 du Règlement de zonage 1700, afin que le frontage du lot soit inférieur au minimum autorisé.

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, à sa séance du 1^{er} novembre 2011, dudit projet de résolution « Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment de trois étages, comprenant six unités de condominium, au 437, rue Galt », tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 6 décembre 2011 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but :

D'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages et de six logements au 437, rue Galt.

QUE ce projet de résolution concerne la zone indiquée sur le plan ci-joint;

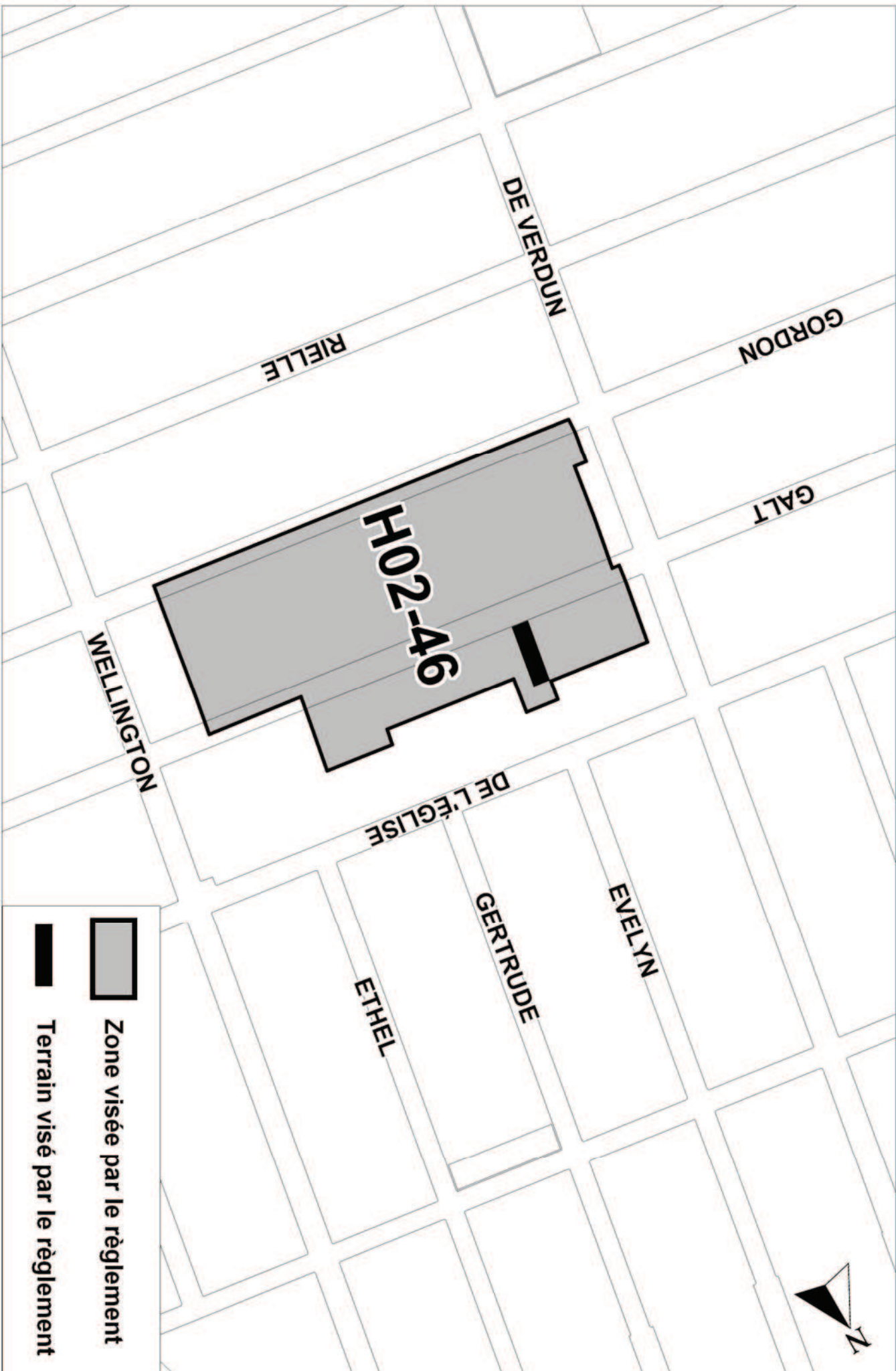
QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, aux heures ordinaires de bureau, soit de 8 h 30 à 17 h, du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 17 novembre 2011

Louise Hébert
Secrétaire du conseil d'arrondissement et
Directrice du bureau d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA11 210512
AVIS PUBLIC



Zone visée par le règlement



Terrain visé par le règlement